

SARL CAROLINE PARENT & ASSOCIES
10 B rue des Naigeons

21200 BEAUNE

Date d'envoi
12/01/2017

Date d'exigibilité
12/02/2017

CALCUL DE LA COTISATION

Effectifs salariés (hors apprentis) au 31/12/2016			Salaires bruts plafonnés (hors apprentis) déclarés à l'URSSAF 2016	Taux de cotisation	Montant de cotisation	
SMO :	SMR :	TOTAL :		x 0,400 %	=	(A)
			Effectifs salariés (hors apprentis) au 31/12/2016	Forfait	Montant de cotisation	
				x 56,00 €	=	(B)
Reporter dans le cadre (C) le montant le plus important entre (A) et (B)					=	(C)
			Nombre d'apprentis	Forfait	Montant de cotisation	
				x 40,00 €	=	(D)
				(C) + (D)	=	(E)
Abattement : 7,00 % si paiement avant date d'exigibilité				7,00 % x (E)	=	(F)
Total Cotisation H.T.				(E) - (F)	=	(G)
T.V.A.				20,00 % x (G)	=	(H)
Solde de votre compte au 31/12/2016					0,00	(I)
Total cotisation T.T.C. à régler en €				(G) + (H) + (I)	=	(J)

Informations à renseigner en cas de modification :

- Je n'occupe plus de salarié depuis le :
- J'ai cessé toute activité professionnelle depuis le :
- Je suis en redressement judiciaire depuis le :
- Je suis en liquidation judiciaire depuis le :
- Je suis en procédure de sauvegarde depuis le :

N° SIRET : 493 856 595 00027 Code APE : 4634Z

Adresse email de l'entreprise :

Règlement effectué par :

- Chèque - à l'ordre de l'AIST 21
- Virement - en indiquant votre numéro d'adhérent sur le libellé du virement

Renvoyez impérativement le présent bordereau complété quel que soit le mode de règlement.

Fait à
Le

Signature
et cachet de l'entreprise